

LIMOGES MÉTROPOLE
arr

ARRÊTÉ
du 21 décembre 2023

Le Président de Limoges Métropole

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 551-1 et L. 551-10 ;
 Vu la délibération n°11 du 25 novembre 2022 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président,

CONSIDÉRANT que M. Cyril BRUNIE assure les fonctions de directeur de la transition énergétique et du climat au sein du Pôle proximité et environnement,

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc HAZENAU assure les fonctions de directeur général adjoint des services Responsables de l'énergie, proximité et environnement,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 520-9 du Code général des collectivités territoriales à M. Cyril BRUNIE, Directeur de la transition énergétique et du climat, au sein du Pôle proximité et environnement, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de la transition énergétique et du climat ;
- Tout bon de commande, y compris sous le logiciel ADECO, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 15 000 € HT de la Direction de la transition énergétique et du climat ;
- Descriptifs mensuels et descriptif final dans le cadre des marchés publics de la Direction de la transition énergétique et du climat ;
- Attestations de service fait, les attestations de bonne exécution des prestations (certificat de capacité, attestation de niveau) d'un prestataire relevant de la direction de la transition énergétique et du climat ;
- Tout renouvellement de contrat d'électricité, toute demande de renouvellement d'un nouveau site ou demande de travaux sur réseaux électriques ;
- Toute demande de branchement provisoire d'un site (gas et électricité) ;
- Toute demande de branchement d'un site (gas et électricité) ;
- Toute demande de modification de puissance d'un site (gas et électricité) ;
- Tout document lié à la demande de remboursement portant de la TCEP (faut mentionner sur la consommation finale d'électricité) ;
- Tout document lié à la demande de remboursement portant de la TCEP (faut mentionner sur la consommation sur les produits énergétiques) ;
- Tout document lié à la demande de Certificats d'économies d'énergie ;
- Toute demande liée à un renouvellement ou une modification d'un contrat d'achat ;
- Toute responsabilité des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de la transition énergétique et du climat ;
- Actes relatifs à l'attribution des marchés de la Direction de la transition énergétique et du climat n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Cyril BRUNIE, Directeur au sein du Pôle proximité et environnement

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023



ARR_SIGN_24673_BRUNIE.pdf
(.pdf, 155,1 Ko)



TÉLÉCHARGER